

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr. ; France et Etranger : 12 fr.

Une nouvelle charge contre les réformes tunisiennes

Après avoir reproduit une lettre de Tunis paru dans la « Dépêche Algérienne » sur les réformes tunisiennes qui vont entrer en application le « Républicain » de Constantine la fait suivre des réflexions suivantes :

« Il eût été infiniment plus simple — comme l'avait demandé M. Morinaud — d'introduire en Tunisie l'organisation municipale algérienne : communes de plein exercice — communes mixtes — communes purement indigènes.

« Mais il est dit que l'on cherchera toujours à différencier la Tunisie de l'Algérie... »

Dans le conseil de caïdat, il y aura pour représenter les Français, des citoyens français. Ils seront désignés — pourquoi pas élus ? — par le résident général. Ils seront présidés par le caïd — un non-citoyen — lequel sera... assisté d'un contrôleur — qui va être extrêmement fier de cette fonction reluisante, lorsque ses collègues — les administrateurs d'Algérie — sont de droit, présidents, c'est-à-dire maires dans les communes qu'ils administrent avec les commissions municipales — composées des caïds, des présidents de djemaâ (élus) et des conseillers municipaux français (élus).

« Nous demandons à M. Saint que tout au moins la présidence des conseils de caïdat revienne au contrôleur — représentant de la France.

« La réforme — pleine d'excellentes intentions — est évidemment un pas sérieux en avant dans la voie de la représentation des indigènes. Mais elle est — sans aucun doute — à rectifier sur ce point ».

CIVIS.

Nous ferons remarquer au brillant collaborateur du « Républicain » qu'il n'est pas possible en Tunisie, pays de protectorat, ne l'oublions pas, de faire présider les municipalités ou les conseils de caïdat par les contrôleurs civils qui ne sont que des agents de contrôle et non des administrateurs — administrant — comme en Algérie.

Toutes les communes en Tunisie — même Tunis — sont présidées par des caïds, représentants du souverain, assistés par des vice-présidents délégués — du caïd — président.

Et les caïds président toutes les municipalités qui font partie de leur caïdat, ainsi celui de la banlieue de Tunis est président des onze municipalités suivantes : La Goulette, Hammam-Lif, Maxula-Radès, Carthage, La Marsa, Le Kram, L'Ariana, Le Bardo, Tébourba, St-Germain et enfin Sidi-bou-Saïd.

Le nombre des conseillers municipaux n'est généralement pas en rapport avec l'importance de la population. On les nomme au petit bonheur suivant les circonstances et les amitiés telle commune de 10.000 habitants européens, indigènes et israélites comme La Goulette a six conseillers municipaux tant européens qu'indigènes, telle autre de 158 comme St-Germain en a douze, presque autant que Tunis. Explique qui pourra ces anomalies ? Mais cela va sans doute changer avec les municipalités élues que M. Saint a promis de nous donner sous peu et qu'on attend avec impatience.

Nommés par le gouvernement les conseillers municipaux actuels ne tiennent aucun compte des revendications ou des aspirations de leurs administrés, ils les considèrent comme de la vulgaire matière imposable à merci.

Il y a, heureusement d'honnêtes exceptions et certains conseillers municipaux, nous nous plaignons à la reconaissance, pourront affronter sans aucune crainte les suffrages des électeurs qui les porteront au sein des municipalités dont ils font partie où ils font bonne figure et de bonne besogne.

BULLETIN

Les fonds secrets

Tous les états policés et même ceux qui le sont plus ou moins ont un

budget de fonds secrets qui servent à rémunérer des « services politiques », acheter des consciences, subventionner des journaux ou des journalistes, alimenter des mouchards...

La Tunisie ne fait pas exception à la règle, — quarante billets de mille francs sont mis chaque année à la disposition du résident général qui les emploie à sa guise. sans contrôle : « sont mis à la disposition » est une façon de parler c'est lui qui se les octroie sans demander la permission à personne.

Où passe cet argent, qui l'empoche ? On s'imagine bien que M. le Résident général ne les met pas dans sa poche et qu'il les distribue aux quémandeurs faméliques suivant ses préférences ou l'importance des services rendus ou qu'ils peuvent rendre.

Nous avons eu sous les yeux, par le plus grand des hasards, une liste qui est édifiante par les noms qu'elle renferme et les sommes remises. A vrai dire, la signature du résident général ne figure pas au bas de la liste mais tout porte à croire à son authenticité. Peut-être n'en avait-elle que les apparences.

Nous y avons vu quatre quotidiens — pas tous français — formant ensemble un total de 13.200 francs ; un hebdomadaire sur son déclin 3.000, un autre quotidien, à lui la palme — — — et quelques autres de moindre importance au total 36.000 fr. ; le reliquat va sans doute à des besoins à qui on donne un os à ronger.. les malheureux !

Mais alors qui paie les frais de publicité des journaux, grands ou petits, de France qui doivent s'élever à des dizaines et des dizaines de mille fr. ? Qui paie ces journalistes à la main constamment tendus ?

Où prend-on l'argent ?

Quelle caisse le fournit ? C'est là le secret du résident général et du directeur général des Finances, difficile mais pas impossible à percer si l'on voulait s'en donner la peine.

Peut-être les prend-on sur les deux millions affectés à la participation de la Tunisie à l'Exposition Coloniale de Marseille qui n'ont pas dû être entièrement absorbés au dire des rares Tunisiens qui l'ont visitée. Mais ceux-ci ne comptent pas les billets de mille dépensés sans compter en voyages souvent d'une utilité très contestable pour ceux pour qui la Tunisie est une bonne vache à lait qui se laisse traire facilement.

M. Etienne Flandin

Lorsqu'il fut nommé en Tunisie, les renseignements qu'on nous fournit sur son compte nous faisaient envisager moins péniblement le départ de son éminent prédécesseur aussi ne fûmes-nous pas des derniers à applaudir sa nomination.

Hélas ! celui qu'on nous avait représenté comme énergique, très autoritaire, supérieurement doué de qualités administratives — ce qui était nécessaire au lendemain de l'armistice pour éteindre le déchainement des appétits retenus par l'homme à poigne qui passait la main pour aller occuper le dernier échelon de la carrière diplomatique dans une grande capitale d'Europe — M. Flandin, n'était qu'une chique molle, sans caractère, sans énergie, vieilli avant l'heure, ne correspondant en aucune façon aux renseignements fournis.

Pauvres de nous ! Nous entrevîmes tout de suite le précipice où il allait faire rouler la Tunisie, cette malheureuse que M. Alapetite avait eu tant de peine à maintenir dans un état presque égal à celui d'avant-guerre.

Bientôt la pluie des impôts commença à tomber dru sur nos pauvres têtes.

Il en plut de tous côtés, sous toutes les formes. Tout ce qui put être imposé le fut ou fut relevé notablement. Un vrai déluge qui nous submergea et nous submerge toujours pour faire face aux dépenses désordonnées non pas réclamées

mais impérativement exigées, sous menace...

Et le plus triste, c'est que les quémandeurs le sachant incapable du moindre refus — tant la peur des événements l'effrayait — les revendications se faisaient plus osées. On n'avait plus à se gêner ; sous la menace d'une quelconque grève le « vieux » acceptait tout, en tremblant et les yeux pleins de larmes.

Joli cadeau en vérité que nous fit Clémenceau qui n'ignorait cependant point les détails peu reluisants que relatent les Annales Coloniales de Paris sous la signature de son directeur.

M. Flandin est mort. Paix à ses cendres. Mais la Tunisie se souviendra longtemps de son court passage en Tunisie, trop long pour le mal qu'il y fit.

Elle met ses espoirs en M. Lucien Saint pour qu'il ne l'achève pas, s'il ne peut réparer le mal fait.

Une histoire de colon tortionnaire



L'Avenir Social du 24 septembre a raconté longuement une histoire de colon tortionnaire pour quelques grappes de raisin chapardées par deux ouvriers indigènes qui, si elle est scrupuleusement exacte, donne une haute et fière idée de la mentalité du personnage et des autorités qu'il met en cause de la façon la plus fâcheuse.

On se demande comment ce châtelain a pu se laisser aller aux sévices dont parle le journal communiste, comment le contrôleur civil, le médecin, le juge de paix saisi de l'affaire, le commissaire de police de la brigade mobile n'ont pas agi et ces deux derniers arrêté immédiatement le coupable ?

Espéraient-ils parvenir à étouffer l'affaire comme le prétend l'organe communiste ?

Mais la mutilation pouvait-elle être cachée et la langue des victimes cadenasée ?

Par l'organe de leur avocat, M. Salah Farhat, le parquet vient d'être saisi d'une plainte, nous sommes sûrs qu'il agira énergiquement comme il a agi autrefois dans une affaire dont Béja n'a pas encore perdu le souvenir.

Il fit empoigner le coupable par deux gendarmes et conduire à la prison civile à sa disposition jusqu'à la fin de l'instruction. Ce n'est qu'à force de démarches qu'il consentit à la remettre en liberté provisoire jusqu'à sa comparution en cour d'assises, entre temps il avait indemnisé largement la famille de la victime.

Tout en n'étant pas communiste on ne peut qu'être indigné au récit que fait l'Avenir Social et surtout à la coupable attitude des autorités qui auraient suivant les dires des victimes cherché à étouffer l'affaire.

Le protectorat est assez discuté aujourd'hui dans certains milieux indigènes et n'a pas besoin d'une sale histoire semblable sur les bras pour être plus violemment combattu si on tentait de vouloir soustraire le coupable au sévère châtement qui l'attend au cas où l'instruction prouverait sa culpabilité.

Il est entendu que l'Arabe du bled ment généralement comme il parle mais là il y a la mutilation. Est-elle le fait du colon ? Malgré les deux mois passés on peut encore s'en rendre compte. Et un examen du médecin légiste s'impose au plus vite.

Les bénéfiques de guerre

La décision arbitrale que vient de rendre l'honorable M. Gustave Ador, ancien président de la République helvétique, remet toute la question des bénéfiques de guerre sur le tapis.

Que va faire le gouvernement tunisien devant cette décision ?

S'inclinera-t-il ? C'est peu probable.

La Tunisie, pays de protectorat, peut elle être assimilée au territoire français, à une colonie française ? Non pour nous. Et la preuve c'est que le résident géné-

ral a eu recours par deux fois, à un édit royal de 1778 pour expulser des citoyens français de la Régence.

Expulse-t-on un Français de son pays ? La Tunisie est donc une terre étrangère au sens strictement légal.

A notre avis la décision de M. Gustave Ador ne peut donc pas s'appliquer à la Tunisie qui n'est pas une colonie française comme l'Algérie, la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, Madagascar, le Sénégal etc., etc., mais un état autonome ayant son souverain qui n'a conclu aucun traité ni aucune convention avec l'Espagne relative à des bénéfices de guerre.

Si la Tunisie avait été annexée la décision arbitrale pourrait peut-être lui être applicable nous disons peut-être car le traité ne pouvait certainement prévoir au moment de l'échange des signatures que la France et les colonies qu'elle possédait mais non celles qu'elle s'octroyerait dans l'avenir.

Accepter la décision arbitrale serait en fait une manière détournée d'annexer la Tunisie au mépris du traité du Bardo.

Et cela la France, respectueuse des traités qu'elle a signés — qu'elle ne considère pas comme des chiffons de papier — ne le fera que le jour où la lignée des princes beylicaux accessibles au trône — ils le sont tous par rang d'âge — sera épuisée, ce qui n'est pas demain car le nombre augmente chaque année.

Donc les bénéfices de guerre sont dus par tout le monde — sans exception — et personne n'a à se prévaloir d'un traité inopérant ou du traitement de la nation la plus favorisée car s'il y en avait une qui dut l'être, ce serait bien la France, nous imaginons, qui couvre le pays de sa protection, après les sacrifices d'hommes et d'argent qu'elle a faits depuis quarante ans pour relever le pays de ses ruines.

Néanmoins devant la dure crise que nous traversons — le mois d'août fut le plus terrible par le nombre des protégés et des retours d'effets impayés — il appartient au gouvernement de relâcher un peu les rênes fiscales et d'abonder dans le sens de la motion présentée à la Chambre de Commerce de Tunis par notre énergique ami, M. le colonel Félicien l'un des plus brillants membres de notre aréopage commercial qui en compte cependant tant d'illustres.

?

Nous relevons dans le Journal de Tunis du 26 septembre dernier l'information suivante que nous reproduisons sans changer un iota :

Une sanction sévère mais juste.

Nous croyons savoir qu'en raison d'agissements professionnels très irréguliers dans un procès entre l'Administration du Protectorat et un particulier, agissements en faveur de ce dernier, la révocation d'un juge paix suppléant rétribué de l'intérieur va être révoqué à la demande de la Résidence Générale d'une part et du Parquet de Tunis, d'autre part.

Ce magistrat qui, à plusieurs reprises déjà, avait reçu des observations sur les abus de pouvoirs qu'il commettait en matière judiciaire n'en a tenu aucun compte et a continué.

Nous ignorons quels sont les abus de pouvoir qu'a pu commettre le juge de paix suppléant en question mais ce qui paraît intolérable à tous c'est que la Résidence intervienne dans des affaires de justice. Si le juge a mal jugé il y a des tribunaux d'appel qui sont là pour corriger ses erreurs et les redresser.

Mais il n'appartient pas à l'autorité administrative d'intervenir car ce serait vouloir domestiquer la magistrature qui se rebellerait et elle aurait parfaitement raison et toute la colonie serait derrière elle.

Echos et Nouvelles

Le sénateur Gallini

Nous avons reçu des nouvelles rassurantes de la santé de notre ami, M. le sénateur Gallini, qui est rentré à Paris depuis quelques jours.

Bien que son état de santé soit grandement amélioré il n'est pas complètement remis, il lui faut encore des soins et du repos qu'il viendra prendre dans sa famille au milieu de ses amis de Tunisie vers la fin du mois ou au commencement de novembre, cela dépendra de la température de Paris, car il a besoin d'éviter les froids et l'humidité.

Nous saluerons avec joie son arrivée parmi nous en formant des vœux que le bon climat tunisien achève sa guérison.

Lé président de la Chambre de Commerce

Un journal local a annoncé que notre vieil ami C. Pellet, président de la Chambre de Commerce depuis dix ans, chevalier de la Légion d'Honneur, allait rentrer pour liquider ses affaires et quitter définitivement la Tunisie, l'état de santé de Mme Pellet nécessitant des soins particuliers et un séjour prolongé en France.

Nous avons été heureux d'apprendre que la santé de Mme Pellet, bien que délicate, n'exigeait nullement ce séjour en France et par conséquent que notre ami, qui va arriver avec Mme Pellet, ne songe nullement à nous quitter.

Les nombreux amis de M. et de notre ami Pellet apprendront avec plaisir cette nouvelle.

Au Bône-Guelma

On annonce la nomination de M. Maron, chef du mouvement à la Cie P.L.M. comme directeur de la Cie du Bône-Guelma.

Nous adressons au nouveau directeur nos sincères félicitations.

Les institutrices genre Blanche Doupeux

Nous avons reçu quelques lettres dont nous ne nous servirons pas, nous les déclarons tout de go concernant des institutrices qui, des institutrices que... auraient la cuisse légère aurions-nous dit autrefois... mais du moment qu'il s'agit du repeuplement nous nous garderons d'employer cette expression.

Nous déclarons que nous n'avons pas à nous mêler des faits et gestes de celles d'entr'elles qui ont déjà tenté — ou sont disposées à les importer — les idées chères à Mlle Doupeux. Ceci les regarde et regarde surtout leur directeur et leurs inspecteurs s'ils jugent à propos de mettre leur... doit, non leur nez, dans les affaires privées de leur personnel féminin.

Les relations maritimes Tunisie-Corse

La Jeune-Corse après avoir reproduit notre article : Pour un service permanent Tunis-Ajaccio-Marseille le fait suivre des réflexions suivantes :

« Malheureusement, le budget du département n'est pas pour le moment en mesure de s'imposer le sacrifice indiqué par notre confrère, si minime lui ait-il paru.

« Il nous permettra en outre de rectifier un détail : ce n'est pas 1.400 passagers que le « Biskra » a transporté en quatre escales, mais 1.500, et la moyenne par voyage est de tout près de 400. Pour un navire comme le « Biskra » c'est bien suffisant ».

Si le budget corse n'est pas en mesure de s'imposer un sacrifice pécuniaire, si minime soit-il, la Corse pourrait décharger les navires de tous frais dans ses ports ce qui serait tout de même une subvention.

Et ainsi la Compagnie Mixte qui assure un service irrégulier Tunis-Nice pourrait faire escale régulièrement en Corse en se contentant des 80.000 francs de la Tunisie.

A la Direction de l'Enseignement Public La nouvelle du départ de M. Rosset, directeur de l'Enseignement public en Tunisie, que nous avons annoncée sous les plus pressées réserves, est confirmée aujourd'hui par sa nomination au vice-rectorat à Dijon.

Son personnel regrettera vivement son départ car en toutes occasions il s'est efforcé de lui faire donner satisfaction.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans son haut nouveau poste.

La grève des inscrits

La grève des inscrits est venue à point pour rappeler aux fuyards qu'ils auraient

mieux fait de rester chez eux que d'aller de l'autre côté du grand lac « anglais » (Gibraltar-Suez-Constantinople) gaspiller un argent précieux qui peut leur faire fauter un moment alors qu'il y a tant de séjours d'été de ce côté-ci de la Méditerranée où l'on est aussi bien et moins « estampé ».

Notre collaborateur René Garnier, avocat au barreau de Tunis, citait Tabarka et la Khroumirie parmi les stations privilégiées, un ami nous parle d'Hamamé, un autre nous vante Kélibia tout à l'extrémité du Cap Bon !.

Restons donc chez nous et nous n'aurons plus à tendre la main le cas échéant comme certains qui étant à bout de ressources ont dû avouer leur détresse lamentable.

Au fait, on se demande pourquoi les passagers d'un navire dûment embarqués, sont priés de déguerpir dès que l'équipage se met en grève, sans qu'on s'occupe de savoir s'ils pourront trouver à se loger ou s'ils ont encore les moyens suffisants de faire face aux dépenses supplémentaires d'un séjour forcé, surtout quand celui-ci s'accompagne d'un tir de barrage de tous les mercantils de la Cannebière et de ses abords pour nous servir de l'expression d'un de nos excellents confrères constantinois.

Que les inscrits se mettent en grève, c'est leur affaire, mais que les passagers supportent leurs fantaisies, et en pâtissent, cela est intolérable aussi ceux-ci devraient-ils être gardés à bord jusqu'à leur départ soit sur le bateau qui les transportera et gardés à bord aux frais des grévistes qui y regarderaient alors peut-être à deux fois avant de mettre si vite sacs à terre, souvent sous le prétexte le plus futile tel celui d'aujourd'hui car de gré ou de force il faudra bien qu'on rapporte cette loi néfaste de 8 heures surtout dans la marine et partout où trois équipes ont dû remplacer les deux qui assuraient le service avant sa mise à exécution.

Toujours les dindons de la farce nous avons appliqué une loi internationale que les autres états se sont bien gardés de mettre en vigueur et ne l'appliqueront jamais car ils en ont reconnu les désastreux effets. Et cette loi les inscrits voudraient la faire maintenir? Qu'on arme vivement tous les navires avec des marins de l'Etat jusqu'au jour où la racaille des meneurs, talonnée par la faim, finira par implorer le retour à bord, sans condition, des inscrits.

La nomination de M. Randet à Alexandrie

La Guêpe, de Casablanca, publie, à propos du superbe avancement dévolu à M. Randet, ancien magistrat en Tunisie quelques suggestifs renseignements :

On annonçait ce matin que M. Randet, président de chambre à la Cour de Rabat, allait être nommé Président du Tribunal mixte à Alexandrie. Et voilà un bel avancement : si beau qu'il est, on peut dire, inespéré,

La solution est élégante et de nature à satisfaire à la fois ceux qui désiraient

son départ, ceux qui craignaient de le voir rester ici, et lui-même. Ce qui serait intéressant à connaître, c'est l'histoire de cet avancement superbe, car chacun sait que de nos jours, il n'y a pas de superbe avancement sans histoire.

Celui-là n'est pas le premier dans l'histoire du Maroc, et il nous souvient de certain magistrat rempli d'idées, de certain père-système qui d'un seul bond, d'un seul, avait volé de Rabat à la Cour de Cassation.

Le général Lyautey, alors ministre de la guerre, recevait lettres sur lettres du postulant : il y avait deux sièges vacants, il fallait absolument en obtenir un ; et le ministre l'avait demandé à son collègue de la justice, Mais, en réalité, le candidat était trop jeune président de Cour d'appel, il n'y avait rien à faire. Les choses en restaient là lorsque le garde des sceaux eut un service à demander au ministre de la guerre : il s'agissait d'embusquer quelqu'un.

Qu'à cela ne tienne, dit le général, mais donnant donnant. Ils auront leur embuscade, mais ils me donneront mon siège à la Cour de Cassation. Ainsi fut fait, et les portes de la Cour Suprême s'ouvrirent pour la première fois devant un Marocain.

L'histoire est simple et instructive, elle est connue. Combien y en a-t-il qu'on ignore ? et quel joli recueil on en ferait quel bon manuel pour ceux qui veulent de l'avancement ?

Celui qu'on vient de lire n'a pas coûté cher : un homme embusqué, dans le nombre ça ne se voit pas.

Combien a coûté l'avancement de M. Randet? Nous le raconterons peut-être un jour.

De la main-d'œuvre bon marché

C'est celle qu'a employé la Direction générale des Travaux Publics pour construire les 34 kilomètres de route qui séparent Médénine de Ben Ghardane.

On y a employé des braves Sénégalais du 18^e Régiment de Tirailleurs en garnison à Gabès. Ils recevaient pour tout potage UN franc par jour, salaire inférieur à celui d'un pénitencier !

Au fait, pourquoi a-t-on employé ces braves noirs et non les pénitenciers ou condamnés aux travaux publics ?

Sans doute parce que le châteleur incommodeait moins les noirs mais alors pourquoi leur a-t-on donné un salaire de condamné !

Méritaient-ils pas plus ?

Petites nouvelles

M. le Résident général aurait été sérieusement indisposé des fièvres pendant son séjour à Marignac puisqu'il a cru devoir en informer S. A. le Bey qui en a été fort ému.

La santé étant revenue au ministre tout est bien qui finit bien mais qu'il se méfie à l'avenir des chotts tunisiens. Rien n'est plus dangereux surtout quand ils sont parsemés de lauriers-roses.

— Le « Courrier Colonial » de Paris a fait paraître un mémo illustré du plus haut intérêt sur la participation de nos colonies à l'exposition coloniale de Marseille.

Bourré de renseignements utiles sur toutes les colonies et pays de protectorats français il mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent à notre empire colonial.

On peut se le procurer aux bureaux du journal, 96, rue de Rivoli à Paris.

— Le « Cri d'Alger » vient de disparaître toujours aussi vivant et amusant que par le passé sous la direction de son brillant rédacteur notre confrère M. A. Beuscher.

Nécrologie

Depuis notre dernier numéro nous avons enregistré plusieurs décès qui sont venus nous attrister.

D'abord celui de Mme Philippar, femme du distingué vice-président délégué du Conseil d'Administration du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie dont les obsèques ont été célébrées à Paris en l'église St-Philippe du Roule.

Puis celui de M. Chadli Bel Khodja président de la 2^e Chambre civile à l'Ouzara, qui laisse le malheureux douze enfants dont l'aîné n'a pas plus d'une vingtaine d'années.

Le défunt était le frère de nos amis le général Bel Khodja, caïd-gouverneur du Kef, ancien directeur du protocole et de M. Sadok Bel Khodja, interprète principal aux Finances.

Ensuite celui de Mme de Castillon de St Victor, belle-mère et mère de Mme de Castillon St Victor et du ministre plénipotentiaire délégué à la Résidence générale.

M. Abel Couvreur, ingénieur civil administrateur de la Cie du port de Bizerte décédé le 22 septembre à Neuilly-sur-Seine et enfin Jeanne Reynal, fille du docteur, directeur de l'hôpital de Monastir et de Mme née Lecore-Carpentier, décédée le jour de sa naissance.

Nous adressons aux familles atteintes par ces deuils nos bien vives et sincères condoléances.

Ne Vous Désolez Plus De Vos Rides

Un seul pot vous rajeunira et vous embellira en même temps.

La Crème Tokalon est adoptée par M^{me} Sarah Bernhardt, M^{me} Marthe Chenal, de l'Opéra de Paris; M^{me} Marguerite Carré, de l'Opéra-Comique, et nombre d'autres grandes artistes et femmes exquises. Un seul pot de Crème, employé selon les indications détaillées et jointes à chaque pot, est garanti de vous rajeunir, de vous rendre plus jolie, de faire disparaître les défauts de votre teint, d'adoucir et de blanchir votre peau. Si vous n'obteniez pas ces résultats, vous avez la garantie formelle que votre argent vous sera remboursé sur simple demande. Un certificat à cet effet est joint à chaque pot. En vente dans toutes les bonnes maisons de Tunisie.

IMPORTANT : même pendant les chaleurs, la Crème Tokalon ne laisse aucune trace de luisant sur le visage.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 19 octobre courant, à trois heures de l'après-midi il sera procédé au bureau des Habous à Souk-el-Khemis, de Sittana, (Oulad Aoun) à l'adjudication de location pour une période de trois années des parcelles ci-après :

1^o « Méchiat El Manfond » d'une superficie approximative de 15 Ha.
Mise à prix : 833 fr. 33 par an.

2^o « Chérak Es-Sebia » d'une superficie approximative 5 Ha.
Mise à prix : 300 francs par an.

3^o « Méchiat El Djedei » d'une superficie approximative de 10 Ha. sise près du village de Djama, habous de la mosquée de ladite localité.
Mise à prix : 300 fr. par an.

4^o « Ard El Andalouzia » d'une superficie de 82 Ha sise à Roubaâ Siliana (oulad Aoun), habous de la Tekia.
Mise à prix : 4.700 fr. par an.

En ce qui concerne particulièrement la dernière parcelle, le preneur sera tenu de résilier son bail à l'expiration de chacune des années de la période de location, si l'administration en exprimait le désir.

Kola Sport... stimule

Aux Armes et Munitions de France

TAIEB ELLAMTI

Sousse - 16, Rue de Paris 16 - Sousse

Fusils à baguette et à percussion centrale, Hammerless (modèles de luxe et ordinaires), révolvers en tous genres et tous calibres, carabines Flobert, plombs, douilles, accessoires de chasse, cartouches pour Flobert, etc., etc. (Vente de poudre de l'Etat). — La plus importante maison du Sahel.

SEMPRE AVANTI

Dépôt de Vins de Tunisie

Sirops - Liqueurs et Limonades

GROS ET DÉTAIL

GIUSEPPE BUX 12, Avenue Krantz. 12 TUNIS

Service à domicile - Expéditions à l'Intérieur

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants, Av. J.-Ferry - Tunis

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira

Léon BLOCH Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Téléphone 553

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE

22, rue de Russie - TUNIS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

Maisons Recommandées

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — **Boccaro et Nizard** — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Combray, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse Télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia - Tunis

J. & A. BEMBARON, Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz

MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.

Entreprise Générale des Travaux Electriques — A. Minaud et Fils, ancien Accoureur et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — Réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Robbinage - Enroulement.

Droguerie de la Poste — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

Les GALERIES PARISIENNES — Alphonse Licari, pp^{ts}, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - Atelier de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brani frères et Cie, pp^{ts}.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chan — Fouritures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Soemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénot — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercurie Parisienne — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Reveil » et parfumerie « Arys ». — Fournitures complètes pour couturières et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 — Quincailleur - Ferronnerie-anti. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse Tunisie — Consommations de premier choix - Liqueurs à marque.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France - Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Le Gérant : E. LUMBERO
Imp. de la Renaissance 11 r. Al-Djazira - Tunis,

Un complet signé

MAISON J. BELL

5, Rue d'Italie, 5

est une merveille d'élégance

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - SFAK - SOUSSE MONASTIR

Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)

et toutes opérations de Banque Location de compartiments de

CIOFFIRES - FORTS

Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants :

1 mois à 3.00% - à 3 mois 3.50 % - 6 mois à 4 % - à 1 an 4.50 %.

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème

BERNA

C'est le plus cher mais le meilleur

Dépôtaires: 3 rue des Belges - Tunis

La Clientèle élégante

...se coiffe chez...

LIETO

6, Av de France 2, Rue de l'Eglise

TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.

SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffite - Paris

S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79

Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turquie (Port)

BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamam-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements. 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille

Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.

L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2000.

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison RUFFÉ de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme au Capital de 125.000.000

Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS

Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France

Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque :

Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation

Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000

Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence

Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAK

Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances » (17^{ME} ANNÉE)

28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à "OFFICE FRANÇAIS".

Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.

Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}

(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)

89, Rue de Portugal - TUNIS

Machines Agricoles et Industrielles

des Premières Marques

TRACTEURS & MOTO - CHARRUES

Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAK

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées

Fil de fer à fourrage 13-14-15

BUREAUX : 3, Rue Es-Sadikia

Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS Tél. 1.6